

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais**

ID : 044-264401498-20250403-2025_04_005-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2025 Convocation du 20 mars 2025 Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 9 Quorum : 7	ETAIENT PRESENTS : Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE Annie GUIHARD Céline HALGAND Isabelle LETILLIE Marie-Anne THEBAUD Jean Claude THOBIE	ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Franck HERVY à Martine PERRAUD Nicole LE GALL à Isabelle LETILLIE Pascale MAHE à Jean Claude THOBIE ABSENTS EXCUSES : Joël LEGOFF Jacques DELALANDE Michèle-Thérèse SARZEAUD
--	---	---

DELIBERATION N° 2025/04/005	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>
---------------------------------------	---

Rapporteur : Martine PERRAUD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 à la désignation d'un Président autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 31

Vu l'instruction comptable M57

Vu la note de synthèse envoyée le 20 mars 2025 à l'ensemble des élus du Conseil d'Administration

Considérant que le CFU, produit par le comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'adopter le compte financier unique dont, tous les membres du Conseil d'administration ont reçu un exemplaire complet, et que l'on peut synthétiser comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	486,65	55 602,88	56 089,53
	Recettes réalisées	B	646,31	55 921,82	56 568,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1189,07	61 054,12	62 243,19
	Dépenses réalisées	E	0,00	55 318,24	55 318,24
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	646,31	603,58	1249,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	702,42	5 451,24	6 153,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	1348,73	6 054,82	7 403,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	1348,73	6 054,82	7 403,55

Vu la maquette jointe à la convocation du présent CCAS étant rappelé qu'un exemplaire papier de cette maquette est consultable en Mairie service comptabilité aux jours et heures d'ouverture,

Considérant l'absence de Monsieur le Président lors de la séance du C.C.A.S.

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,
Le Conseil d'Administration, se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE le Compte Financier Unique du Budget du Centre Communal d'Action Sociale dont les membres du Conseil d'Administration ont reçu un exemplaire

- ARRETE les résultats définitifs de l'année 2024 tels que résumés ci-dessus

-CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 03 avril 2025

Le Président du C.C.A.S.,

Franck HERVY,



A circular blue stamp of the C.C.A.S. of La Chapelle des Marais is visible. The stamp contains the text "C.C.A.S.", "LA CHAPELLE DES MARAIS", and "44410". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.